

Enquête sur la délimitation de la mer au sein des courants littoraux de Soustons et Vieux-Boucau :

Bonjour,

Je suis favorable à la solution n° 3 qui place la limite transversale de la mer au pied du barrage principal

d'entrée qui sépare l'estuaire du lac marin.

Bien à vous

Alain SAULE